

N° CE : e11\*94/20\*00.1069

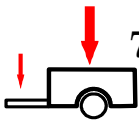


## BOISNIER SAS

REF.: 04144

$$D = \frac{\begin{array}{cc} \text{Max} \downarrow \text{kg} & \text{Max} \downarrow \text{kg} \\ \text{Car} & \text{Trailer} \\ \text{Max} \downarrow \text{kg} & \text{Max} \downarrow \text{kg} \\ \text{Car} & \text{Trailer} \end{array}}{\begin{array}{cc} \text{Max} \downarrow \text{kg} & \text{Max} \downarrow \text{kg} \\ \text{Car} & \text{Trailer} \end{array}} \times 0.00981 = 4.88 \text{ kN}$$
  

Max  
S : 50 kg



700 kg

REF.: 04144

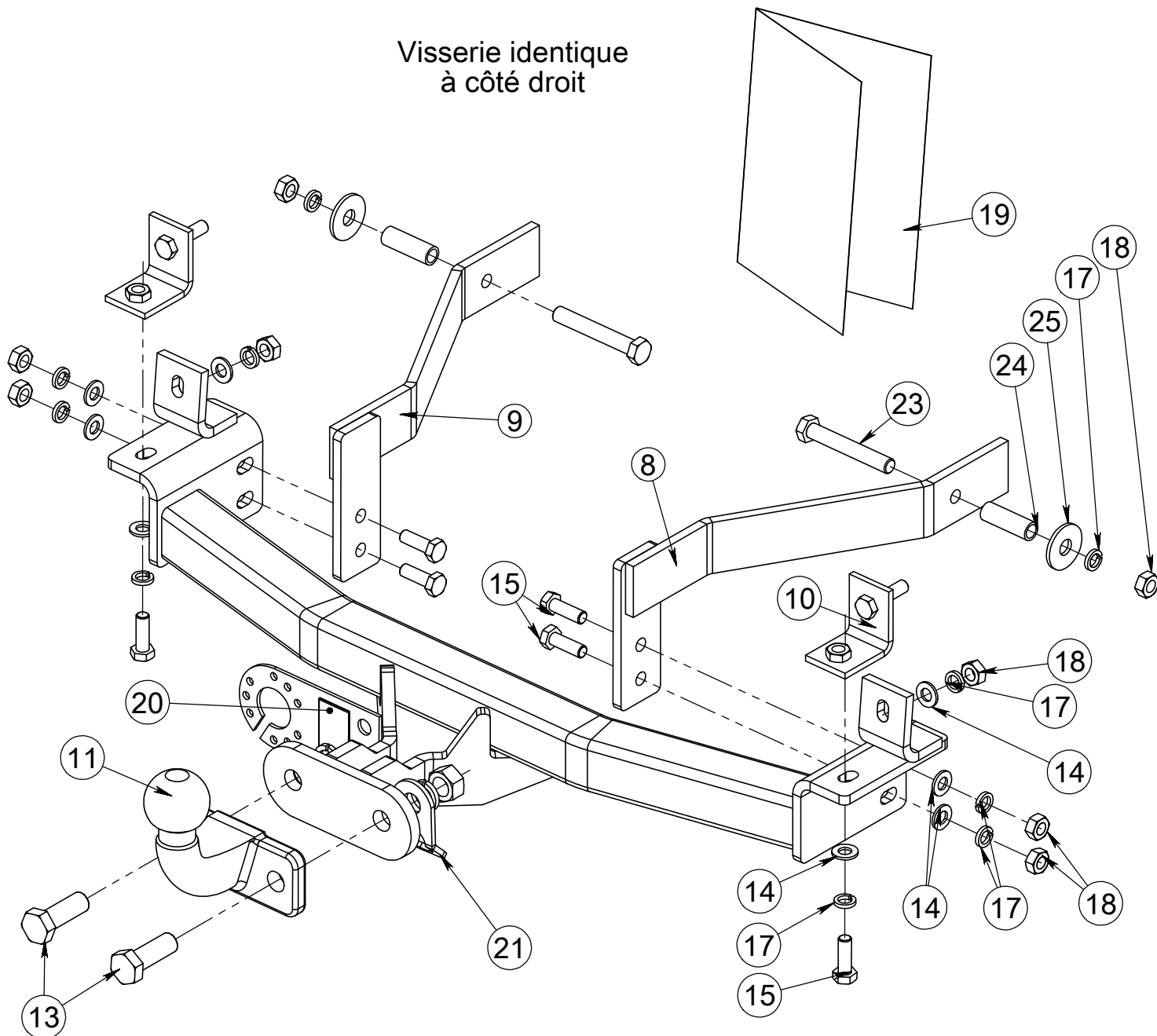
Démontage pare chocs :  
Trous à réaliser :

NON
NON

Découpe :  
Découpe visible :

NON

- Mettre en place sur le véhicule les plaquettes vis écrous .
- Introduire la ferrure sous le véhicule et la solidariser avec la visserie fournie conformément au format ci-contre.
- Fixer les bras droit et gauche avec visserie fournie conformément au format ci-contre.
- Bloquer toute la visserie (voir tableau des couples de serrage).



VISSERIE : Ø	8	10	12	14	16
Couple de C.L.8.8	2.3	4.5	8.0	13.0	19.0
serrage (daN.m) C.L.10.9	3.2	6.5	11.0	17.5	27

Schéma	Rep.	Qté	Code	DESIGNATION
	8	1	414450	BRAS DROIT
	9	1	414451	BRAS GAUCHE
	10	2	414495	PLAQUETTE VIS ECROU
	11	1	1001	REZ50
	12	1	PRISE PLATE	SUPPORT PRISE PLATE
	13	2	700.03.16045	vis EF DIN 933 M16x45 zn
	14	8	700.34.10520020	rondelle 10,5x20x2 DIN125A
	15	6	700.03.10030	vis EF DIN 933 M10x30 zn
	16	2	700.20.16	rondelle GROWER M16 DIN128A zn
	17	10	700.20.10	rondelle GROWER M10 DIN128A zn
	18	8	700.22.10	écrou H DIN 934 M10
	19	1	NOTICE MONTAGE	NOTICE MONTAGE
	20	1	PLAQUE REF	Plaque référence autocollante
	21	1	800024	ANNEAU DE SECURITE
	22	2	700.22.16	écrou H DIN 934 M16
	23	2	700.00.12080	vis DIN 931 M12x80 zn
	24	2	950017	Entretoise 11x15x45
	25	2	722.10.13037030	rondelle 13x37x3 Din 9021

**POSE :** **INFORMATIONS GENERALES**

- Nous vous conseillons vivement de lire attentivement le manuel d'utilisation de votre véhicule, sur le sujet, et la notice de montage de la ferrure d'attelage, puis de repérer les différents points de fixation avant d'entreprendre la pose.
- Sur une coque de véhicule des écarts de montage ou de soudage étant courants, il est nécessaire de présenter l'attelage sous le véhicule avant d'effectuer le perçage des trous de fixation, éventuels.
- Le constructeur pouvant modifier un véhicule en cours d'année, nous avertir en cas d'impossibilité de montage.
- Afin d'obtenir des liaisons correctes entre le véhicule et sa ferrure d'attelage, il importe d'éliminer correctement les diverses surépaisseurs (mastics, cire, etc...) pouvant se trouver sur les surfaces concernées. Si nécessaire, protéger avec un produit antirouille les surfaces métalliques découvertes.
- Dans le cas où (le/les) anneaux de remorquage sont à supprimer, le remorquage se fera naturellement et avantageusement avec la ferrure d'attelage.
- Branchement électrique, 1 schéma de câblage est joint au faisceau standard livré avec la ferrure.
- Pour les véhicules équipés d'un ordinateur de bord ou d'une centrale électronique de contrôle, avec ou sans système SYP (synthèse parole), consulter et respecter la notice spécifique contenue dans le manuel d'entretien du véhicule, à défaut se procurer cette notice auprès du concessionnaire.

**RECOMMANDATIONS GENERALES D'UTILISATION :****- INDICATIONS PORTEES SUR LA PLAQUE CONSTRUCTEUR :**

S = Charge **MAXIMUM VERTICALE** sur la rotule de l'attelage, autorisée par le constructeur du véhicule.

↓ = Charge tractable **MAXIMUM** autorisée, pour le type de véhicule le plus puissant de la gamme.

- Pour connaître le poids tractable MAXI. autorisé pour votre véhicule, consulter votre carte grise.
- PTR (Poids Total Roulant) moins PTC (Poids Total en Charge) donne le poids de la remorque en charge (Poids tractable maxi ).
- A 50 X : Classification européenne de ce type d'attelage
- e2 : Pays d'homologation 2 = FRANCE
- D : Charge d'essai d'homologation.
- CE ..... : N° d'homologation européenne.
- ..... : Date de fabrication.

**- VISSERIE :**

Resserrer toute la visserie après 500 kms de traction.

**NOTA :** le poids réel de la remorque attelée derrière un véhicule ne peut dépasser de plus de 30 % le poids réel de celui-ci (article R 54.1).

**-UTILISATION EN TOUT TERRAIN :**

Dans ce cas d'utilisation, la charge tractable maxi doit être diminuée de 50 % en adoptant une conduite la plus souple possible et en limitant la vitesse suivant la configuration du terrain à un maximum de 30 km/h.

**- GARANTIE :**

Nos ferrures d'attelage sont garanties 2 ans (à partir de la date de montage d'origine et condition de montage et d'utilisation correcte).